

COMMUNIQUE DE TUNISIE LAIT

La Société TUNISIE-LAIT porte à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'en raison du niveau des pertes cumulées enregistrées à la date du 30 juin 2004 et qui représentent plus de 50% de ses fonds propres, il est prévu de réunir le conseil d'administration en vue de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire devant statuer sur la réduction du capital social pour absorber la totalité des pertes cumulées qui s'élèvent à 11.787.561 D.

L'Assemblée Générale Extraordinaire pourrait également être appelée à statuer sur une éventuelle augmentation de capital pour conversion de créances des banques.

Source : Bulletin du CMF N° 2217 du 05 novembre 2004